



SNUipp du Finistère

Madame la Directrice des services,

Cette CAPD a pour ordre du jour le passage à la Hors Classe. Depuis la création du corps de hors classe, et encore plus avec la classe exceptionnelle, le SNUipp-FSU en demande la suppression et leur transformation en échelons supplémentaires de la classe normale. Avec la mise en place de PPCR, le ministère s'était engagé à ce que la carrière des enseignants se déroule à minima sur 2 grades, et que les professeurs des écoles partent à la retraite en ayant accédé à la hors classe. Le document préparatoire que nous avons reçu nous montre que c'est une fois de plus une promesse qui ne sera pas tenue. Nous avons découvert avec surprise que seule l'ancienneté dans le corps des PE a été intégré dans le barème. Le SNUipp-FSU 29 demande que ce soit l'AGS qui soit prise en compte pour départager des barèmes égaux afin que les anciens instituteurs ne soient pas, une fois de plus, les grands lésés de cette promotion.

Par ailleurs, la question de l'appréciation est source de nombreux questionnements chez nos collègues. Ainsi, une enseignante s'interroge: toujours bien notée, ayant reçu les félicitations de son IEN lors de sa dernière inspection, elle se voit attribuer un avis « satisfaisant » de la part d'un inspecteur qu'elle n'a jamais rencontré. Cela ajouté à une longue carrière d'institutrice empêchera sans doute cette collègue d'accéder à la HC avant sa retraite dans quelques années.

Et ce n'est pas le seul cas qui nous est remonté.

Nous voudrions savoir clairement, par souci de transparence envers nos collègues, quels sont les critères qui détermine les différents avis.

L'accès à tous d'une carrière sur deux grades nécessite d'élargir réellement l'accès au grade de Hors Classe... difficile de savoir ce qu'il en est cette année, faute de contingent indiqué dans les temps par Bercy. Il faut croire qu'il est plus facile d'accorder des réductions d'impôts aux premiers de cordée que de permettre aux enseignants d'avoir une carrière complète.